



RHD foetal

OPTIMISATION DE LA PRISE
EN CHARGE OBSTÉTRICALE



QU'EST-CE QUE L'ALLO-IMMUNISATION FŒTO-MATERNELLE ANTI-RH D

Le rhésus, tout comme les groupes A, B, AB et O, est un système de groupe sanguin. Un individu est rhésus D positif lorsque ses globules rouges portent une molécule D à leur surface. Inversement il sera rhésus D négatif si ses globules rouges en sont dépourvus.

L'incompatibilité rhésus (et donc allo-immunisation foeto-maternelle) survient lorsque la mère est rhésus négatif (près de 15% des femmes), et que le bébé à naître est rhésus positif.

Si l'enfant hérite du rhésus positif de son père, la mère peut développer une réaction immunitaire par incompatibilité foeto-maternelle en développant des anticorps dirigés contre les globules rouges de l'enfant porteur de l'antigène D.



QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ALLO-IMMUNISATION FŒTO-MATERNELLE ?

L'allo-immunisation foeto-maternelle anti-RHD peut provoquer chez le fœtus ou le nouveau-né une anémie plus ou moins importante, et des complications nécessitant une prise en charge spécifique de la mère et de l'enfant.



POURQUOI RÉALISER CET EXAMEN ?

Cet examen de prévention est proposé dans le cadre du suivi des femmes enceintes de groupe sanguin Rhésus négatif (RH :-1). Il permet de déterminer le groupe sanguin Rhésus de l'enfant à naître à partir de son ADN, et ainsi permettre une meilleure prise en charge de la grossesse en cas d'incompatibilité foeto-maternelle (ou allo-immunisation foeto-maternelle).

Cet examen, réalisé à partir d'un échantillon prélevé par simple prise de sang sans danger ni pour vous ni pour votre enfant à naître, va permettre de déterminer le statut D de ce dernier. Votre médecin pourra ainsi optimiser le suivi de votre grossesse.



**Donnons
au sang**
*Le pouvoir
de soigner*



COMMENT RÉALISER CET EXAMEN ?

Le prélèvement est réalisé dans votre maternité lors de votre consultation ou dans un laboratoire de biologie médicale qui le transmettra à l'**Établissement français du sang** (EFS), dès la 11ème semaine d'aménorrhée (SA), à partir d'une prescription.

Cet examen est remboursé par l'Assurance Maladie.

Lorsque vous vous présenterez au laboratoire, certains documents sont indispensables :

- La fiche de consentement que vous avez remplie avec le prescripteur (modèle EFS)
- Ou sinon :
 - une prescription ou un bon de demande d'examen du médecin ou de la sage-femme qui suit votre grossesse + une fiche de consentement éclairé signée + un résultat d'examen précisant quel est votre groupe sanguin.

Le laboratoire préleveur transmettra votre prélèvement et les documents nécessaires, à l'EFS qui réalisera l'analyse.

L'Établissement français du sang transmettra le résultat de l'examen directement au médecin ou la sage-femme qui vous l'a prescrit ainsi qu'une copie au laboratoire qui a réalisé le prélèvement.

BON À SAVOIR

L'EFS est le service public du sang. Notre établissement dispose d'une expertise en biologie médicale spécialisée en médecine transfusionnelle et de la greffe, avec des examens que nous sommes parfois seuls en capacité de réaliser sur le territoire français. Nos équipes ont ainsi développé une expertise unique en biologie de la mère et de l'enfant, c'est la raison pour laquelle ces examens sont réalisés par nos soins.

Ces examens poussés ont un objectif commun : garantir votre santé et sécurité.